

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 13 NOVEMBRE 2017**

**LEGISLATURE 2016-2021
P.V.NO 07-13.11.2017**

Hôtel de Ville du Sentier
Salle du Conseil communal

Présidence :	M. Fabrice AUBERT	Président
Vice-Présidence :	M. Benjamin MASUDI N'TAMBWE	1er Vice-Président
Scrutateurs :	M. Alex MEYLAN	Scrutateur
	M. Thierry ROUILLER	Scrutateur

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, M. Fabrice Aubert, Président, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité, la presse et le public.

Il passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

a) Appel nominal

b) Procès-verbal de la séance du 26 juin 2017

c) Communications du Président

d) Communications de la Municipalité

a) L'appel nominal fait ressortir la présence de 48 Conseillers (ères) (+ 2 assermentations, total 50)

Sont excusés :	Mmes et MM.	Frey Nicolas Gauthier Romain Guignard Cyrill Perrin Philippe Rieben Micheline Rochat Eric Schwab Stephan
Absents :	MM.	Chanson Jean-Claude Maillefer Cyril Thaqi Egezon

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

b) Procès-verbal de la séance du 26 juin 2017

Ce procès-verbal est accepté sans remarque, avec remerciements à la Secrétaire pour sa rédaction.

c) Communications du Président

M. le Président donne les informations suivantes :

- les convocations des commissaires se feront par email et plus par courrier
- le poste de secrétaire-suppléante est à repourvoir, il invite les trois groupes à présenter des candidatures
- lecture d'un courrier de M. Théophile Jaccoud concernant l'attribution des alpages dans la Commune
- lecture des lettres de démission de MM. Thierry Balestra et Nicolas Champrenaud, qui ont quitté la Commune.

d) Communications de la Municipalité

M. le Président donne la parole à M. Stives Morand Syndic pour les communications de la Municipalité :

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

Piste cyclable à la Route du Risoud

Lors de la pose du revêtement bitumeux de la chaussée entre Crêt-Meylan et Saut-Pernet, il est apparu très rapidement des différences de niveau aux endroits des fouilles en traversée de route. Ces défauts ont été constatés et analysés par les entreprises ayant effectué les travaux, Carlin et Camandona. Ces deux entreprises assumeront totalement la remise en état des défauts constatés.

Rue des Ecoles 6 – Piste cyclable

Suite à l'approbation par le conseil communal du préavis 11/2017 relatif à la levée des oppositions pour le plan routier de la piste cyclable à la Rue des Ecoles au Sentier. La Municipalité a contacté à plusieurs reprises le propriétaire et son conseil sans qu'il ne soit possible de trouver un accord à l'amiable pour le retrait de cette opposition. Dès lors, les procédures d'expropriation au sens formel se poursuivent. La Municipalité ne peut que vivement regretter cette situation et précise que le temps de la négociation est révolu et compte bien imposer les vues, tant du législatif que de l'Exécutif, par les voies légales.

Bail du café/restaurant de l'Hôtel de Ville

Comme la presse s'en est fait l'écho, M. et Mme José et Catalina Boscarior ont remis leur bail de l'Hôtel de Ville à la fin du mois de septembre. La Municipalité tient ici à leur adresser ses sincères remerciements pour avoir fait vivre ce lieu pendant 17 ans. La Municipalité aura le plaisir de prendre congé de Mme et M. Boscarior après leurs vacances.

Pour le surplus, le bail du restaurant a été mis en soumission publique et après avoir procédé à une analyse, la Municipalité a décidé de l'attribuer à GBRC Sàrl. Cette société a été créée par MM. Rémy Cantale, Gabriel Burnier et Florian Tourbier. Ces derniers sont tous issus de l'école hôtelière de Genève et exploitent avec succès *Le Bœuf Rouge* à Crassier. M. Florian Tourbier assurera la gestion au Sentier à plein temps. Il convient de rappeler que l'établissement est exploité en gérance libre et que la commune met à disposition des locaux et du matériel. Les premières semaines d'exploitation donnent entière satisfaction à nos locataires ainsi qu'à notre Exécutif. Nous leur souhaitons plein succès pour ce nouveau défi.

Journées du bois suisse à la Vallée de Joux

Les vendredi 15 et samedi 16 septembre 2017 ont eu lieu les Journées du bois suisses dans l'ensemble de la Suisse. Ce projet est conduit dans le cadre d'une campagne de l'Office Fédéral de l'Environnement.

Dans ce cadre, Mme Carole Dubois, Municipale et Députée et le Syndic ont eu l'occasion de s'exprimer lors des portes ouvertes de l'entreprise Etienne Berney SA au Brassus, le vendredi. La manifestation a remporté un joli succès.

Onze entreprises ou instances de l'Ouest vaudois ont participé à ces journées, notamment Brassusbois SA, le centre d'exploitation des forêts cantonales, Etienne Berney SA et LGS Swiss skateboard Company.

Parc Jura Vaudois – Départ du directeur

Le Bureau du Parc Jura Vaudois a décidé de réorganiser sa Direction. Suite à une évaluation effectuée conjointement avec son directeur M. Olivier Schär, il a été décidé qu'il quittera son poste, d'un commun accord.

Dès le 1^{er} novembre 2017, la direction ad intérim sera assurée par M. Rémi Vuichard, actuellement directeur-adjoint, avec le soutien du Bureau du Parc.

M. Olivier Schär a occupé le poste de directeur du Parc Jura Vaudois depuis le 1^{er} novembre 2009. Il a notamment œuvré à la mise en place et à l'obtention du label Parc naturel régional acquis en 2012.

Roulotte WC – Mise hors service

Le service des travaux disposait d'une roulotte WC qui était mise à disposition des organisateurs de manifestations importantes. En hiver, elle était stationnée au départ des pistes de ski de fond à la Thomassette. En raison de son état de vétusté avancé, la Municipalité a décidé de désaffecter ce véhicule dès la fin de la saison hivernale. Des solutions alternatives seront donc envisagées.

Jeux Olympiques de la Jeunesse – Site des Grandes Roches – Plan partiel d'affectation

Dans le cadre des travaux d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse, la Municipalité tient à informer son Conseil communal qu'un plan partiel d'affectation est en cours d'étude pour le site des Grandes Roches. Une première version de ce document a été transmise aux Services cantonaux pour examen préalable. La Municipalité a mandaté, le bureau P. Gmür pour le suivi de ce dossier. A l'invitation de la Municipalité, une séance s'est récemment tenue en présence des présidents des groupes politiques, du Président du Conseil et de la commission des finances afin de les informer sur nos intentions.

De plus, une information détaillée sera effectuée lors de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2017. Cela permettra à la Municipalité de transmettre au Conseil communal les derniers développements de ce dossier, qui progresse rapidement.

Personnel communal

Mme Joëlle Rochat, concierge de la Cantonnette a fait valoir à la fin de mois de juin 2017 son droit à la retraite.

Il en va de même pour M. Philippe Jan, concierge des collèges du Brassus, à la fin du mois de Juillet. M. Jan occupe encore l'appartement sis dans le collège au Brassus mais le libérera au plus tard le 31 décembre 2017.

La Municipalité tient à leur adresser ses sincères remerciements pour ces nombreuses années d'activités au sein de notre commune. Elle leur souhaite le meilleur pour le futur.

Comme annoncé précédemment, M. Gérard Pairoux est entré en service au cours du printemps 2017 et remplace à notre entière satisfaction ces deux personnes. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue dans nos équipes.

Anniversaires

Mme Edith Grobéty, du Sentier a fêté le 1^{er} novembre 2017 ses 100 ans. A cette occasion, la Municipalité, accompagnée de la Préfète, Mme Evelyne Voutaz, se sont déplacées pour lui adresser leurs vœux chaleureux à l'occasion de cette journée.

De plus, les personnes suivantes ont fêté leur nonantième anniversaire :

- Madame Lucette GUILLAUME - GENTIL du Sentier, le 5 juillet 2017 ;
- Madame Bluette ZLORJEN du Sentier, le 30 juillet 2017 ;
- Madame Monique VULLOUD du Sentier, le 27 octobre 2017;
- Madame Giacoma GOY du Sentier, le 1^{er} novembre 2017.

Le traditionnel cadeau leur a été remis et une délégation de la Municipalité s'est déplacée pour leur adresser ses meilleurs vœux.

Bourgeoisie de la Commune du Chenit

Conformément à l'article 19 du Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie, nous vous informons que les personnes suivantes ont acquis la nationalité suisse, après avoir obtenu la bourgeoisie de la Commune du Chenit et le droit de cité cantonal :

Naturalisation facilitée – étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV)

- Madame Marina ANGIOLILLO, au Sentier, le 8 novembre 2017 ;

Naturalisation facilitée – étrangers de la deuxième génération (art. 22 LDCV)

- Monsieur Jan BADOSA, au Sentier, le 8 novembre 2017 ;

Naturalisations ordinaires – (art. 8 LDCV)

- Monsieur Demetrio CABIDDU, au Sentier, le 25 octobre 2017 ;
- Mme et M. Maria Olga ANDRADE DA COSTA et Manuel DE JESUS FAUSTINO, au Brassus, le 25 octobre 2017 ;

- Mme et M. Anna et Santo DOTTORELLO, au Brassus, le 8 novembre 2017.

Prochaine séance du Conseil communal : 4 décembre 2017 à 19.30 heures

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses communications et annonce une modification de l'ordre du jour de ce soir suite au retrait du Préavis no 15/2017 qui sera traité à la prochaine séance, soit :

1. **Assermentations**
2. **Préavis N°16/2017 Trottoir Route Neuve au Sentier**
3. **Préavis N°17/2017 Transformation de la déchetterie intercommunale**
4. **Préavis N°18/2017 Modification du règlement sur les déchets**
5. **Divers et propositions individuelles**

Cet ordre du jour est accepté tel que proposé, sans avis contraire ni abstention.

1. Assermentations

M. le Président procède à l'assermentation de :

- Mme Sarah PONCET, du groupe UDI, et de
- M. Hussain SHAH AFTAB, du groupe SOC & A

Il leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal.

2. Préavis N°16/2017 : Trottoir Route Neuve au Sentier

M. le Président donne la parole à M. Jacques-André RoCHAT, Rapporteur :

La Commission s'est réunie le 23 octobre 2017 sur place. Elle était composée de :

MM. Cristiano Jacqueline, SOC & A, Kunz Béatrice, SOC & A, Vullioud Joëlle, F3, Heizmann Christian, UDI et RoCHAT Jacques-André, UDI, Président/Rapporteur.

J'ai remplacé Mme Stéphanie Buttet qui fait déjà partie de la Commission de gestion. Mme Béatrice Kunz a remplacé Mme Nadia Pittet qui était valablement excusée.

La Municipalité était représentée par MM. Laurent Reymondin et Olivier Baudat. M. Nicolas Richard du Bureau d'Etude Technique Thorens & Associés SA était également présent, il nous a donné toutes les explications techniques de ce projet. Nous les remercions vivement de leur disponibilité, de leurs explications et pour la mise à disposition des plans.

Comme indiqué dans le préavis, la Route Neuve absorbe un trafic important, le passage à niveau complique passablement la fluidité de ce trafic, la visibilité est réduite et une haie déborde souvent sur la route. Lors de notre visite sur place, nous constatons que le chemin piétonnier pour les habitants des quartiers avoisinants est compliqué avec, parfois, plus de cinq traversées de route dont certaines sans passage à piétons. Après les diverses explications de nos Municipaux et de Monsieur Richard, la Commission se rend bien compte de l'utilité de réaliser ce trottoir.

Ensuite, nous nous sommes rendus à la salle de la Municipalité pour continuer le débat.

Les questions suivantes ont été abordées :

Question no 1 :

Pourquoi rétrécir la chaussée et pourquoi ne pas réaliser un trottoir plus étroit ?

Réponse de M. Baudat : la largeur des chaussées à l'intérieur des localités de la Commune se situe dans une fourchette de 5.50 m à 6.50 m. La route passera à 6.30 m. C'est une façon de faire ralentir les véhicules car sur une route large et droite, nous avons tendance à peser sur le champignon.

Question no 2 :

Est-ce que les 3 propriétaires adhèrent au projet ?

Réponse de M. Baudat : oui, 2 ont déjà signé les conventions. Au moment de la réalisation de mon rapport, il fallait encore terminer les discussions avec M. Tille. A savoir que ce projet lui donnera des avantages : par exemple, le goudronnage d'une partie de son parking, le trottoir empêchera les eaux de pluie de couler sur sa propriété, etc... Ceci compensera sa perte de terrain.

Question no 3 :

Est-ce que l'abattage des arbres et de la haie, le déplacement du mur, la modification de la porte d'accès vont créer des problèmes avec les propriétaires ?

Réponse de M. Baudat : non, tout est en ordre avec les propriétaires.

Question no 4 :

Comment seront attribués les travaux ?

Réponse de M. Baudat : les travaux seront attribués selon la procédure du marché public et au moins 3 entreprises seront invitées à faire leurs offres.

Question no 5 : la Commission constate un écart de plus de 30 % entre le plan d'investissement 2016-2021 et le préavis.

Réponse de M. Reymondin : il nous rappelle que lors de la réalisation du budget, les chiffres sont estimés car les études ne sont pas encore réalisées.

Question no 6 : pourquoi le suivi des travaux n'est pas réalisé par notre Bureau technique ?

Réponse de M. Baudat : d'une part notre Bureau technique est déjà bien chargé. D'autre part, le Bureau Thorens devra effectuer des relevés de niveaux, contrôler la bienfacture des travaux de maçonnerie et faire des choix lors de la réalisation des travaux. Lorsque deux Bureaux interviennent, en cas de problème, qui en prend la responsabilité ?

La photo montre l'embouteillage que génère le passage à niveau avec les barrières fermées. Ce jour-là, le bouchon allait jusqu'au stop de la Grand-Rue. Nous n'osons pas imaginer la situation lorsque la moitié gauche de la route, en direction de l'Orient, sera fermée pour réaliser les travaux. La pose d'un feu pour régler la circulation nous paraît inadéquate. Même si ce n'est pas le rôle de la Commission de s'occuper de la réalisation de ce trottoir, elle propose de faire un sens unique. La circulation venant de l'Orient pourrait être déviée via le Chemin des Bouleaux, la Rue de la Sagne et retour par le Chemin de Rivaboux. La circulation en direction de l'Orient ne serait ainsi pas touchée par les travaux. Une deuxième solution est envisageable, la route pourrait être fermée et les deux sens de la circulation seraient déviés. Cela permettrait vraisemblablement de diminuer la durée des travaux.

Le passage à piétons sera déplacé à l'endroit idéal qui reste à terminer. Les bordures du trottoir seront en granit biseauté et abaissées à certains endroits pour faciliter le déplacement des handicapés.

Lors de la mise à l'enquête du projet, le Registre Foncier sera averti des modifications apportées sur les parcelles concernées.

Après délibération et au vu de ce qui précède, la Commission nommée accepte à l'unanimité les conclusions du préavis no 16/2017 et vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président remercie le Rapporteur et ouvre une discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 16/2017,

Oùï le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. autorise la Municipalité à créer un trottoir à la Route Neuve au Sentier, tel que décrit dans le présent préavis

2. alloue dans ce but un crédit de CHF 206'000.-

3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.37 et de l'amortir en maximum 15 ans par le budget de fonctionnement compte 430.3311.37

4. autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 206'000.- dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.- de la législature 2016-2021

M. le Président remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

3.Préavis no 17/2917 : transformation de la déchetterie intercommunale

M. le Président donne la parole au Rapporteur, M. Sébastien Cala :

La Commission nommée par le bureau du Conseil s'est réunie le jeudi 24 octobre 2017 devant la déchetterie intercommunale, puis à l'Hôtel de Ville au Sentier.

A cette occasion, les membres suivants étaient présents :

MM. Sirna Marylaure, UDI, Dufour Philippe, F3, Lecoultre Jean-Luc, SOC & A, Reymond Stéphane, UDI, Simond Frédéric, SOC & A, Vaucher-Delacroix Didier, UDI, Cala Sébastien, SOC & A, Président Rapporteur.

Lors de cette séance, MM. Laurent Reymondin et Olivier Baudat représentaient la Municipalité et étaient accompagnés par MM. Emmanuel Franchini, Chef de Service, Stéphan Racine, employé communal rattaché à la déchetterie, et Claude Gury, ingénieur du Bureau RWB et auteur du projet de transformation de la déchetterie. Nous les remercions de leur présence et des réponses qu'ils ont apportées à nos questions.

Tout d'abord, M. Reymondin a précisé que la Municipalité avait opté pour une transformation et non pour une nouvelle déchetterie car le bâtiment existant était en bon état et avait un toit récent. Il a ajouté que la nouvelle déchetterie avait déjà été mise à l'enquête dans l'optique d'obtenir une subvention de l'Etat de Vaud et que sa mise en fonction était prévue pour la fin de l'année 2018. Ensuite, c'est M. Gury, ingénieur au Bureau RWB, qui a présenté le projet dans les détails.

Nouveautés pour les usagers

Après la transformation, les citoyens des trois Communes de la Vallée de Joux devront utiliser un badge électronique pour accéder à la déchetterie. Ce badge leur permettra de relever une barrière située à l'entrée et d'accéder à l'intérieur du site. Chaque foyer de la Vallée de Joux recevra un badge d'accès. Ainsi, un contrôle plus efficace sera effectué. La venue de personnes extérieures à la Vallée de Joux – cas déjà rencontré à plusieurs reprises – ne pourra donc plus être possible. L'extérieur de la déchetterie et ses accès seront munis de caméra de sécurité afin d'éviter le dépôt illégal de déchet devant la déchetterie.

Par ailleurs, les usagers se rendront à l'intérieur de la déchetterie via une rampe d'accès assez pentue (15 %). Une fois à l'intérieur, ils n'auront plus besoin d'escalader des escaliers pour accéder aux bennes. Les bennes seront en effet au niveau du sol, il suffira donc de passer les objets à jeter par-dessus une barrière de sécurité, haute d'environ 80 cm. Cet élément est assurément l'amélioration la plus importante pour les usagers. Les bennes se situeront côté Sud du bâtiment, soit à l'opposé de leur emplacement actuel. En plus des éléments récoltés aujourd'hui, une benne supplémentaire sera prévue pour accueillir le PET. Côté Nord, un mur en bois muni d'ouvertures à hauteur de poitrine complétera la zone de récolte de déchets. Le détail des déchets récoltés à cet endroit sera défini après concertation avec les employés communaux.

Les usagers de la déchetterie pourront en outre déposer ou récupérer des objets encore en bon état dans l'espace « ressourcerie » d'un peu plus de 8 m² prévu à cet effet.

Enfin, la voie de circulation à l'intérieur de la déchetterie sera suffisamment large pour permettre à deux voitures de rouler côte à côte. De ce fait, les dépassements seront possibles, ce qui permettra d'éviter la formation de bouchons et évitera donc les attentes inutiles. Il est tout de même important de relever que l'accès sera restreint à un certain nombre de véhicules. Ainsi, il est possible que les usagers doivent attendre à l'extérieur qu'un véhicule quitte la déchetterie avant que l'accès soit à nouveau libre. Selon M. Reymondin, l'accès devrait être possible pour six véhicules à la fois.

Si, pour l'heure, les horaires d'ouvertures ne devraient pas changer, il se pourrait que des modifications interviennent après une ou deux années d'utilisation de la déchetterie transformée. La Commission fait remarquer qu'une ouverture une ou deux fois par semaine en fin de journée entre 16h et 18h30 permettrait de désengorger la déchetterie le samedi. Pour

l'heure, nombre d'usagers ne peuvent en effet se rendre à la déchetterie que le samedi, à cause de la concomitance entre leurs horaires de travail et les horaires d'ouverture de la déchetterie.

Nouveautés pour les employés communaux

Les transformations de la déchetterie auront également un impact sur l'activité quotidienne des employés communaux. Tout d'abord, ils disposeront d'un bureau chauffé avec des sanitaires. Ensuite, la récolte des déchets sera plus aisée et mieux organisée. De ce fait ils auront moins de charges à porter, auront plus d'espace pour stocker les déchets et devraient gagner du temps. De plus, un monte-charge sera à leur disposition pour transporter les déchets ou du matériel entre l'étage et le rez-de-chaussée. Enfin, les employés n'auront plus besoin de surveiller l'accès à la déchetterie qui sera automatisé.

Eléments techniques

Le rez-de-chaussée sera muni, côté Nord, d'un bâtiment composé de deux espaces de stockage, d'un local de récupération des déchets tels que le sagex, les huiles, ou les capsules Nespresso, qui seront déposés à l'étage par les usagers. Il y aura également un local de récupération des textiles et de laine de verre. Enfin, un espace sera également prévu pour le chauffage.

Sous la rampe qui accueillera les véhicules, un espace fermé d'environ 240 m² – avec un plafond à environ 2m de hauteur – sera disponible. L'utilisation de cet espace n'a pas encore été définie.

La déchetterie pourra accueillir sept bennes dont quatre seront disposées de travers afin de permettre leur évacuation par camion. Le modèle de benne n'a pas encore été défini, il le sera après concertation avec le personnel communal.

L'étage accueillera côté Nord, dans la zone bâtiment : un bureau, des sanitaires, un local de stockage pour les produits spécieux avec des bacs étanches, un grand espace de stockage, un local pour entreposer les produits électroménagers et électroniques ainsi qu'une « ressourcerie ». Le toit sera utilisé par les services communaux pour entreposer du matériel. Le reste de l'étage sera composé de l'espace de circulation pour les véhicules et la zone de dépôt des déchets côté Sud, là où seront disposées les bennes.

Si la partie Nord de l'édifice sera fermée, les rampes d'accès, la zone de circulation et la zone où seront les bennes ne seront pas fermées. La Municipalité a prévu la pose d'un filet agricole aux mailles très fines qui retient le vent, la pluie et la neige. Ce filet sera mobile sur la face Sud de l'édifice afin de permettre l'accès aux bennes par les camions. Si l'aspect esthétique de ce filet est discutable, il donne satisfaction chez Sogebois qui utilise déjà ce type de filet. Cet élément inquiète toutefois le personnel communal et a été relevé par M. Franchini ainsi que les membres de la Commission, qui ont posé de nombreuses questions à ce sujet.

La Municipalité ne souhaite pas fermer l'édifice car cela entraînerait des modifications importantes pour être en adéquation avec les normes incendies. De plus, cela augmenterait de manière significative le coût des travaux.

En outre, une partie du toit (258 m²) de l'édifice sera recouvert de panneaux solaires. Enfin, une zone derrière la déchetterie sera aménagée pour accueillir une déchetterie professionnelle qui sera munie d'une balance. Cette zone sera louée à une entreprise privée dont l'identité n'est pas encore connue.

Financement

Le budget de quatre millions de francs suisses comprend en plus des travaux de la nouvelle déchetterie, l'aménagement de la déchetterie provisoire durant la période des travaux, le système de badge ainsi que le déplacement et le remplacement d'une conduite d'eau. La Municipalité est susceptible de recevoir une subvention de l'Etat de Vaud pour la déchetterie et une autre pour les panneaux solaires, mais elle n'en connaît pas encore le montant total. De ce fait, les subventions n'ont pas été intégrées au budget de CHF 4'000'000.-. Le Conseil communal peut donc s'attendre à ce que le budget alloué ne soit pas utilisé en intégralité.

La déchetterie est intercommunale, mais le bâtiment étant situé sur le territoire de la Commune du Chenit, l'investissement sera entièrement pris en charge par cette dernière. Par contre, son amortissement, soit CHF 160'000.- par année, sera couvert par les trois Communes de la Vallée de Joux puisqu'il se fera via le budget de fonctionnement de la déchetterie.

Cet amortissement aura assurément un coût qui pourrait être compensé par une hausse de la taxe aux sacs ainsi que de la taxe forfaitaire des ménages et des entreprises. M. Reymondin précise cependant que l'introduction d'un badge d'entrée pour accéder à la déchetterie devrait réduire la masse de déchet à traiter et par conséquent les coûts de traitement. De plus, la rationalisation des transports des déchets par camion permettra de faire d'importantes économies. De ce fait, la hausse attendue des différentes taxes déchets devrait être limitée.

Liste de recommandations

La Commission souhaite que :

- un accès à l'intérieur de la déchetterie soit assuré pour les piétons
- un accès aux déchets verts, ménagers et verres vides soit assuré hors des heures d'ouverture de la déchetterie
- les rampes d'accès à la déchetterie soient munies d'un système de chauffage au sol afin d'assurer l'utilisation sécurisée de l'installation durant la saison hivernale
- la partie Sud du toit soit réalisée avec des panneaux translucides afin d'améliorer la luminosité à l'intérieur de l'édifice
- une signalétique exhaustive soit installée à l'entrée et à l'intérieur de la déchetterie
- le loyer prévu pour la partie professionnelle de la déchetterie prenne en considération l'investissement nécessaire à la mise à disposition des lieux
- l'espace sous la rampe soit, dans la mesure du possible, valorisé pour les services communaux ou via la mise en location de cet espace
- les sorties Ouest et Est – sans les rampes d'accès – soient couvertes et imperméables aux intempéries, qu'il s'agisse du vent, de la pluie ou de la neige. S'il s'avère que les filets proposés dans le projet actuel ne sont pas suffisants, la Municipalité devra y remédier au plus tard, deux ans après la mise en service de la nouvelle déchetterie
- La Commission de gestion s'assure de la bonne mise en application de ces recommandations

Conclusions

La Commission soutient ce projet de transformation de la déchetterie et vous propose à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter ce préavis 17/2017 en amendant la première conclusion du préavis comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 17/2017,

Où le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. autorise la Municipalité d'entreprendre les travaux de transformation de la déchetterie dans la mesure où elle s'engage à respecter la liste de recommandations souhaitées par la commission en charge de l'étude du préavis 17/2017 et précisées en page 5 de ce rapport

2. alloue dans ce but un crédit de CHF 4'000'000.-

3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.38 et d'amortir la somme de CHF 4'000'000.- en maximum 25 ans par le budget de fonctionnement compte 430.3311.

4. autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 4'000'000.- et ceci dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.-.

Après la lecture de son rapport, M. Sébastien Cala Rapporteur revient sur l'amendement proposé par la Commission en précisant ce qui suit :

« Suite à une information de dernière minute, la Commission considère que les conditions ne sont plus réunies pour voter ce préavis aujourd'hui et propose au Conseil communal de reporter le vote à la prochaine séance en se référant à l'article 74 du Règlement communal. »

M. le Président remercie M. Sébastien Cala et soumet la proposition de la Commission au vote du Conseil qui l'approuve à majorité. Ce préavis sera donc reporté et remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal. Il remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

M. Pierre-Olivier Capt souhaite avoir plus d'informations. M. Sébastien Cala explique qu'il y a un doute sur l'amendement proposé et la Commission doit se réunir encore une fois avec la Municipalité.

M. Arjen Meijer pose la question du délai : est-ce que ce préavis peut être traité à la prochaine séance ?

M. le Président répond affirmativement.

4.Préavis no 18/2017 : Modification du règlement communal sur les déchets – réponse à la motion de M. Jacques-André Rochat

M. le Président donne la parole à M. Jean-Pierre Sonderegger Rapporteur :

La Commission nommée par le Bureau du Conseil s'est réunie le lundi 23 octobre 2017 à l'Hôtel de la Poste à l'Orient. A cette occasion, les membres suivants étaient présents : MM. Blondel Nathalie, SOC & A, Oberson Marianne, SOC & A, Maillard Alix, SOC & A, Aubert Jean-François, UDI et Sonderegger Jean-Pierre, UDI, Président Rapporteur.

Etaient également présents : MM. Laurent Reymondin et Olivier Baudat Municipaux.

En 2016 l'envoi de la taxe déchets à toutes les entreprises ayant leur siège sur le territoire de la Commune ainsi qu'à toutes les fondations inscrites au Registre du Commerce a donné lieu à la réception de 37 recours.

Le dossier a été transmis à la Commission de recours contre l'impôt qui vous propose par voie de motion de compléter l'article 12B du Règlement communal des déchets par un nouveau point 5.

L'acceptation du préavis no 18 permettra de répondre aux recourants avant la fin de l'année. Après délibération et au vu de ce qui précède, la Commission nommée accepte à l'unanimité les conclusions du préavis no 18/2017 et vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre une discussion : la parole n'est pas demandée. Il soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 18/2017,

Où le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1.de modifier l'alinéa 5 de l'article 12 B du règlement communal sur la gestion des déchets tel que présenté dans l'annexe 1, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

M. Jacques-André Rochat se déclare satisfait de l'acceptation de cette motion qui était déposée au nom de la Commission, Il demande comment seront mesurés le « peu ou pas de déchets » ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond que cette formule permettra à la Municipalité d'évaluer la limite à prendre en considération.

5. Divers et propositions individuelles

M. Pierre-Olivier Capt s'interroge sur la différence entre le plan d'investissements indiquant 1,5 million pour la déchetterie et le préavis présenté à 4 millions ; la situation est déjà largement déficitaire aujourd'hui. Il se demande si l'investissement prévu en vaut la chandelle ?

M. Laurent Reymondin Municipal reconnaît que l'investissement est important avec les devis, montants à prendre en compte avec plus ou moins 15 % de variation, la somme reste évaluée entre 3 et 4 millions. Une discussion est en cours avec l'AVJ pour la déchetterie professionnelle et des économies seront réalisées sur les trajets des camions en doublant les bennes. La Municipalité finalisera les détails du projet avec le Bureau d'ingénieurs et veillera à réaliser des économies partout où cela sera possible.

M. Jacques-André RoCHAT a voulu se promener dans la région du Noirmont et vu un écriteau : interdit pour l'hiver. Cet espace naturel était un district franc fédéral et est devenu un site fédéral de protection de la faune interdit à tout visiteur dès qu'il y a de la neige.

Il pose deux questions :

-est-ce le résultat direct d'avoir accepté de faire partie du Parc Naturel Régional du Jura Vaudois ?

-est-ce possible que cette interdiction puisse se faire à notre insu ?

M. Bertrand Meylan Municipal explique que l'Office fédéral de l'environnement chapeaute le territoire des districts francs fédéraux. Une ordonnance dit que le ski y est interdit. Un plan de gestion des activités sport/tourisme a été initialisé par le Canton dès l'année 2010, plus de 180 instances ont été consultées et un comité consultatif réunissant les Communes propriétaires a sélectionné les 28 mesures qui semblent le plus pertinentes pour cette région. Il est clair que la Commune n'a pas été trop active. La pose de cette signalisation est le fruit de tout ce processus. Ce sont des lois fédérales que le Canton doit faire respecter et n'a rien à voir avec le Parc Naturel Régional du Jura Vaudois.

Il a pris contact avec les Services de l'Etat et reçu l'assurance que c'est plutôt une signalisation à titre préventif.

M. Jacques-André RoCHAT demande si la police de la faune ne dérange pas ? n'est-on pas en train de faire une réserve de la Vallée de Joux ? est-ce un problème supplémentaire aux éoliennes ?

M. Bertrand Meylan Municipal répond que lors des discussions il a été préféré le ski aux Amburnex et a trouvé ce compromis.

M. Stives Morand Syndic confirme la volonté de la Commune du Chenit de défendre ses libertés mais il est difficile de résister à l'application de lois fédérales. Suite à l'article de M. Gilbert Goy il précise que la Municipalité ne peut pas répondre dans la FAVJ, les explications lui seront données directement. Il rappelle que les téléphones de la Municipalité restent à disposition.

Mme Nathalie Blondel demande que la température de la salle du Conseil soit plus basse à la prochaine séance.

M. le Syndic revient sur la lettre lue en début de séance concernant l'attribution des alpages. Les Municipaux ont été convoqués par la Préfecture puis par le Conseil d'Etat à qui ils ont transmis les explications. Il a ensuite reçu l'épouse de l'intervenant pour confirmer les explications données. La Municipalité a utilisé tous les moyens à disposition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22 h 05 en remerciant chaque Conseillère et Conseiller pour son engagement ainsi que les membres du Bureau, la prochaine séance est fixée au lundi 4 décembre prochain à 19 h 30, dernière séance de l'année avec le traditionnel vacherin en fin de soirée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :
Fabrice Aubert

La Secrétaire :
Paulette Reymond